



# Politique Environnementale du Collège Stanislas

---



## Sommaire

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>PRINCIPES GÉNÉRAUX</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>PORTÉE DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>2</b>
<b>4</b>	<b>DESTINATAIRES</b> .....	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>RÔLES ET RESPONSABILITÉS</b> .....	<b>3</b>
<b>6</b>	<b>OBJECTIFS DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>4</b>
6.1	OBJECTIFS DE FORMATION .....	4
6.2	OBJECTIFS DE SENSIBILISATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.3	OBJECTIFS DE GESTION.....	4
6.4	GESTION DE L'ÉNERGIE .....	5
6.5	GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR .....	5
6.6	GESTION DE L'EAU .....	5
6.7	GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES OU TOXIQUES.....	5
6.8	DIRECTIVES D'APPROVISIONNEMENT.....	5
6.9	AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES EXTÉRIEURS .....	6
6.10	GESTION DES DÉCHETS.....	6
<b>7</b>	<b>MODALITÉ D'APPLICATION</b> .....	<b>6</b>
<b>8</b>	<b>ÉVALUATION</b> .....	<b>6</b>
<b>9</b>	<b>ENTRÉE EN VIGUEUR</b> .....	<b>6</b>

## Introduction

Le Collège Stanislas, établissement privé de droit québécois sous convention avec l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger qui est sous tutelle du ministère français des affaires étrangères, poursuit sa mission de former des élèves de la maternelle au baccalauréat (Collégial II) selon les programmes et méthodes du ministère français de l'éducation nationale « adaptés au contexte et aux examens québécois » et prépare ses élèves aux préalables exigés par les institutions québécoises d'enseignement supérieur (entente de 2008 entre le gouvernement de la république française et le gouvernement du Québec).

### 1 OBJET DE LA POLITIQUE

Par la présente politique, le Collège vise à sensibiliser les élèves et le personnel du Collège aux questions environnementales, économiques et sociales et à les impliquer en tant que citoyens ou futurs citoyens dans des comportements responsables et solidaires par rapport aux problèmes environnementaux.

Le Collège s'engage à rendre le campus plus écologique en érigeant et en observant des règles de saine gestion environnementale.

### 2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la mise en place de cette politique, le Collège souhaite :

- Appliquer le principe des **3R** (**R**éduire, **R**éutiliser, **R**ecycler) à l'ensemble de ses activités.
- Encourager et poser des gestes concrets et continus tout au long de l'année pour le maintien d'un environnement de qualité.
- Sensibiliser l'ensemble des élèves et du personnel aux problèmes environnementaux et mettre en place une éducation conduisant à un développement durable.

### 3 PORTÉE DE LA POLITIQUE

Dans le respect des lois, des règlements et des disponibilités budgétaires, la politique environnementale du Collège guide les interventions dans les champs suivants :

- Sensibilisation et formation des élèves et du personnel aux objectifs poursuivis.
- Gestion de l'énergie.

- Gestion de la qualité de l'air.
- Gestion de l'eau.
- Gestion des matières dangereuses ou toxiques;
- Directives d'approvisionnement.
- Aménagement et gestion des espaces extérieurs.
- Gestion des déchets.

#### **4 DESTINATAIRES**

La politique s'adresse à toutes les personnes pénétrant ou travaillant sur le campus du Collège. Le Collège s'attend à ce qu'elles respectent les règles de cette politique et s'engagent à se comporter en citoyens responsables et respectueux de l'environnement.

#### **5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

La direction générale du Collège est responsable de l'application de la politique et de sa diffusion.

Elle confie :

- Au directeur des services financiers, la supervision des ressources matérielles dans le secteur environnemental.
- Aux adjoints de direction, aux directeurs de division et à tout le personnel concerné, la promotion de l'éducation à l'environnement pour un développement durable ainsi que le développement des programmes de formation.
- Au comité Stan Vert l'initiative et la coordination des actions environnementales.

Elle invite :

- Les membres du personnel et les étudiants à prendre part aux réalisations des actions proposées.
- Les personnes qui fréquentent le Collège à respecter l'esprit véhiculé par cette politique et à collaborer aux programmes qui en découlent.

## **6 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE**

Afin de respecter les principes fondamentaux d'une saine gestion environnementale, soit la réduction, la réutilisation et le recyclage, chaque département ou service entend respecter les engagements pris par le Collège pour un campus plus écologique.

### **6.1 Objectifs de formation**

Au sein de la formation scolaire, du primaire à la fin du collégial, le Collège donne son appui à l'émergence de programmes et de projets reliés à la politique relative à la protection de l'environnement.

Il veille à la mise en place d'une formation exposant sa politique environnementale pour l'ensemble du personnel œuvrant au Collège.

Le Collège met en place des programmes ou des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et du développement durable, afin d'assurer la formation des membres de la communauté du Collège et de développer chez eux des comportements écociviques.

### **6.2 Objectifs de sensibilisation**

Le Collège met en place des programmes ou des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et du développement durable, afin d'assurer la formation des membres de la communauté du Collège et de développer chez eux des comportements écociviques.

### **6.3 Objectifs de gestion**

Le Collège aspire à faire observer les règles primordiales d'une saine gestion environnementale. Il envisage de :

- ✦ Fortifier sa position au niveau de sa responsabilité par rapport à l'environnement.
- ✦ Continuer d'intégrer des actions de réduction, de réutilisation et de recyclage dans ses pratiques éducatives et administratives.
- ✦ Répondre aux questionnements écologiques, économiques et sociaux en matière d'environnement.

## **6.4 Gestion de l'énergie**

Le Collège souhaite protéger l'environnement par la poursuite des démarches entreprises en efficacité énergétique et par son soutien à un programme d'entretien.

- ✦ Réduire la consommation en adoptant de saines pratiques.
- ✦ Transformer ou remplacer les installations existantes en vue de réduire la consommation énergétique.

## **6.5 Gestion de la qualité de l'air**

Le Collège vérifie la salubrité des installations en place et encourage les actions visant au confort de ses usagers.

## **6.6 Gestion de l'eau**

Le Collège vise à réduire la consommation de l'eau et à en protéger la qualité par les engagements suivants :

- ✦ Réduire la quantité utilisée en adoptant de saines pratiques.
- ✦ Transformer ou remplacer les infrastructures existantes pour une utilisation plus efficace.
- ✦ Empêcher la contamination en limitant le déversement de matières polluantes dans les eaux usées.

## **6.7 Gestion des matières dangereuses ou toxiques**

Le Collège souhaite établir une saine gestion des matières dangereuses ou toxiques afin de préserver la sécurité humaine et environnementale.

- ✦ Le Collège limite l'acquisition de matières dangereuses ou toxiques et favorise leur remplacement par des produits substitutifs moins nocifs pour l'environnement.
- ✦ Le Collège veille particulièrement à la formation des membres du personnel responsables de la gestion ces produits.

## **6.8 Directives d'approvisionnement**

Le Collège cherche à inclure des critères éthiques, écologiques et de proximité dans sa politique d'achat.

Il se donne pour objectif de réduire les déchets à la source et choisit de préférence l'utilisation de produits durables, recyclables et réutilisables.

## **6.9 Aménagement et gestion des espaces extérieurs**

Le Collège est favorable à un aménagement paysager vert en vue d'améliorer la qualité de vie de chaque personne se trouvant sur son site.

Le Collège vise à utiliser des ressources écologiques et économiquement viables pour l'entretien de ses espaces extérieurs.

## **6.10 Gestion des déchets**

Le collège met en place l'infrastructure nécessaire à un recyclage efficace. Il informe la communauté sur la manière adéquate de trier et veille à son bon déroulement.

Le Collège entend inclure les bases d'un développement durable à l'ensemble de ses activités qui se traduisent par la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières.

## **7 MODALITÉ D'APPLICATION**

Le Collège procède annuellement à une vérification environnementale afin de s'assurer du respect de l'application de la présente politique, de l'amender au besoin pour la rendre conforme et de valider les objectifs fixés par le plan d'action.

## **8 ÉVALUATION**

La présente politique est évaluée tous les cinq ans et révisée au besoin.

## **9 ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration le 12 février 2012.